

Pour un **PASSAGE RÉUSSI** de la formation professionnelle à la formation technique

Tout en appuyant l'établissement de passerelles entre la formation professionnelle acquise au secondaire et la formation technique collégiale, le Conseil supérieur de l'éducation demande au ministre de l'Éducation d'attendre le résultat de projets pilotes avant de modifier le Règlement sur le régime des études collégiales.

La proposition ministérielle, soumise à l'examen du Conseil, visait à faciliter l'accès à des programmes déterminés d'études collégiales à certains titulaires de diplômes d'études professionnelles (DEP) qui n'ont pas les préalables requis. Il s'agirait de remplacer certaines conditions d'admission par une reconnaissance des compétences acquises en formation professionnelle et par des activités obligatoires de mise à niveau.

Pour le Conseil supérieur de l'éducation, les changements proposés, que le ministre voudrait mettre en œuvre dès la prochaine année scolaire, offrent peu de garanties de réussite aux élèves concernés. Le Conseil appréhende aussi les « risques de dérapage » par rapport aux exigences de formation générale qui caractérisent les études menant au diplôme d'études collégiales (DEC).

Mettre en place les conditions de réussite

Le Conseil supérieur de l'éducation déplore le manque de documentation et d'analyse sur la clientèle visée, qui semble très peu nombreuse, sur l'envergure de la formation générale manquante, ainsi que sur les résultats décevants des initiatives de programmes intégrés DEP-DEC, menées au cours des dernières années. Il signale aussi les problèmes actuels liés aux cours de mise à niveau dans les cégeps (taux d'échec élevés, financement) et les difficultés d'implantation prévisibles d'une formation préalable dispensée en concomitance à des personnes n'ayant pas suivi de cours de formation générale depuis leur secondaire IV.

Au lieu de donner suite au projet de modification du Règlement sur le régime des études collégiales, le Conseil recommande plutôt au ministre de soutenir financièrement le développement d'expérimentations volontaires, soumises à des évaluations, qui seraient réalisées en concertation dans un certain nombre de collèges et de centres de formation professionnelle.

Panorama • Volume 6, numéro 2 • Mai 2001